

Délibération 2026/17

L'an deux mil vingt-six, le quatorze avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Camoël s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Régis BOUISSON, Maire.

Date de la convocation : 30 mars 2026

Membres :

- | | |
|--------------------|-----------------|
| - En exercice : 15 | Pour : 15 |
| - Présents : 12 | Contre : 0 |
| - Votants : 15 | Abstentions : 0 |

Présents :

Mesdames Françoise BERTHO, Stéphanie FÉRIOT, Chantal MASSENOT, Geneviève NOBLET, Sylvie SUREAU, et Messieurs Alexis BOURSE, Christophe GERVOT, Lionel MORICE, Jordan RICHEUX, Edmond VOLLAND, Eric WINCKELMULLER.

Pouvoirs : Kelly TAMBOURAN à Jordan RICHEUX
Marylène BIZEUL à Chantal MASSENOT
Valérie PERRON à Alexis BOURSE

Secrétaire de séance : Stéphanie FÉRIOT

Objet : *Taux d'imposition des taxes directes locales 2026*

Après délibération, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux votés en 2025.

Taxes Ménages	2025 (pour mémoire)	2026
Taxe foncière sur les propriétés bâties	34.69 %	34.69 %
Taxe foncière sur les propriété non bâties	66.65 %	66.65 %
Taxe Habitation	14.38 %	14.38 %

Le Maire,
Régis BOUISSON



Certifié Exécutoire :

- Transmis en Préfecture le
- Notifié le

Fait à Camoël, le
Le Maire,